

LA LOI REORGANISANT LES DE- PARTEMENTS.

La loi pourvoyant à la réorganisation des départements publics a été aussi une preuve de l'esprit de progrès qui anime le gouvernement conservateur.

On a créé un département spécial de la Colonisation et des Mines en enlevant au département des terres de la Couronne et au département de l'agriculture, trop surchargés de besogne, des branches importantes et en abolissant le portefeuille de "Président du Conseil."

De cette manière, on n'a pas augmenté le nombre des ministres, et on a démontré l'intérêt que le gouvernement portait à la colonisation, à laquelle tous les vrais patriotes doivent désirer de voir donner la plus vive impulsion.

C'est là une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement conservateur pour la classe agricole.

Nous n'en finirions plus si nous voulions énumérer toutes les mesures importantes qui ont marqué le cours de la dernière session. L'abolition de la taxe sur les mutations de propriétés, l'adoption du Code de Procédure Civile—œuvre éminemment pratique et populaire, qui aura pour résultat de rendre moins coûteuse l'administration de la justice pour ceux qui ont besoin d'y recourir, et plusieurs autres lois importantes que nous pourrions ajouter à celles que nous avons mentionnées plus haut, formant un ensemble de législation qui suffirait seul à faire bénir le gouvernement conservateur par toutes les classes de notre population.
